

FAUTEUIL ROULANT MOTORISÉ

Utilisation du chargeur, des batteries et de la manette

Le chargeur

Certains fauteuils roulants possèdent un chargeur intégré, d'autres non.

Le chargeur non intégré n'est pas étanche. Il doit être gardé au sec, à l'abri de la pluie et des éclaboussures.

Si vous prévoyez vous absenter de votre domicile plus de 24 heures et devez transporter votre chargeur, munissez-vous d'un sac imperméable qui le protégera contre les intempéries et les chocs.



**Rappelez-vous
qu'il est strictement interdit :**

- De modifier la connexion électrique de votre fauteuil roulant afin de rendre permanent le branchement d'un chargeur qui n'a pas été conçu à cette fin.
- De transporter en permanence votre chargeur non intégré.

Quand recharger les batteries ?

Nous vous conseillons de recharger vos batteries tous les jours. Une utilisation quotidienne nécessite une charge quotidienne. Si vous prévoyez utiliser votre fauteuil roulant durant une longue période, il est essentiel de recharger les batteries la veille.

Vous entreposez votre fauteuil?

En cas d'entreposage, rechargez vos batteries toutes les 3 semaines.

Les batteries

Les batteries ont une durée de vie correspondant à un certain nombre de cycles de charge. Chaque charge, même partielle, utilise un cycle. Une période de rodage est d'environ 10 cycles de charge.

Une charge complète peut durer entre 10 et 16 heures consécutives et parfois plus, selon le niveau de décharge.

Il est important de ne jamais décharger complètement vos batteries. C'est votre responsabilité de planifier vos déplacements selon leur autonomie.

Ne rechargez jamais partiellement vos batteries, sauf en cas de force majeure.



**Rappelez-vous
qu'il est strictement interdit :**

- De brancher des accessoires aux batteries de votre fauteuil roulant.

Durant la charge des batteries

- Gardez votre fauteuil roulant dans un endroit sec et bien ventilé, de préférence hors de votre chambre. Bien que sécuritaires, les batteries au gel peuvent parfois produire certaines vapeurs.
- Si possible, évitez de rester assis dans votre fauteuil lors de la charge.

Seul un service d'aides techniques peut modifier ou ajouter des accessoires à votre fauteuil roulant.

Vous êtes responsable des dommages résultant de modifications mécaniques ou électriques non autorisées. Ces modifications peuvent s'avérer très dangereuses.

La manette

En général, c'est vous qui dirigez votre fauteuil roulant avec la manette.

S'il est absolument nécessaire qu'un proche ou un aidant le dirige, cette personne ne doit pas utiliser la manette. Pour éviter un accident, elle doit désengager les moteurs et diriger le fauteuil par les poignées.

Pour connaître la façon de désengager les moteurs, consultez le manuel d'utilisation de votre fauteuil ou demandez à un intervenant du Programme d'aides techniques.

Le Programme d'aides techniques à la mobilité

Institut de réadaptation en déficience physique de Québec

525, boulevard Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G1M 2S8

Téléphone : **418 649-3700**

www.irdpq.qc.ca